

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 25 JANVIER 1999

	page
ORDRE DU JOUR ET LISTE DES PARTICIPANTS	3
COMPTE RENDU DES DÉBATS :	
• Les activités du CNIS	6
• Le programme statistique public à moyen terme 1999-2003	9
• Avis sur les programmes statistiques pour 1999-2003 et 1999	11
• Points divers	11
TEXTES DES INTERVENTIONS	13
AMENDEMENT AU PROJET D'AVIS	30

L'avis adopté par le Conseil national de l'information statistique au cours de son Assemblée plénière du 25 janvier 1999 est publié dans la collection des rapports du CNIS (n° 48, janvier 1999).

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE du 25 JANVIER 1999

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Les activités du CNIS
- II. Le programme statistique public à moyen terme 1999-2003
- III. Avis sur les programmes statistiques 1999-2003 et 1999
- IV. Points divers

LISTE DES PARTICIPANTS

Président du CNIS : M. Dominique STRAUSS-KAHN, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Vice-président : M. Jean-Marie DELARUE, Conseiller d'État, directeur des Libertés publiques et des Affaires juridiques au ministère de l'Intérieur

Membres du Conseil, membres du Bureau

Organisme représenté ou titre d'appartenance

M.	BOMPARD Jean-Pierre	CFDT
M.	BOURGEOIS Lucien	APCA
M.	CHAMPSAUR Paul	Directeur général de l'INSEE
M.	ÉTIENNE Sadi-Claude	APCM
M.	FROMENT Pierre	Banque de France
M.	LE DUIGOU Jean-Christophe	CGT
M.	LEFEBVRE Jean	CGT-FO
M.	NESPO Claude	CGPME
M.	RENARD Yvonick	MEDEF, co-président de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie du CNIS
M.	VALLET Jean	CFE-CGC

Membres du Conseil ou leurs suppléants

Organisme représenté ou titre d'appartenance

M ^{me}	AMIEL Marie-Hélène	Suppléante de Mme DELMAS-COMOLLI, Directrice des affaires économiques, sociales et culturelles de l'Outre-Mer
M.	BACHMAN Pierre	CGT
M.	BASS Jacques	CFDT
M ^{me}	BELLOC Brigitte	Min. de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation
M.	BERREBI Laurent	AFB
M.	BOULENGIER Bernard	MEDEF
M.	BRUN Raphaël	CRIES
M.	CAPELLE Philippe-Georges	Chambre régionale de commerce et d'industrie
M.	CASSOU Pierre-Henri	Secrétaire général du Comité de la réglementation bancaire et financière
M.	COLOM Olivier	Min. des affaires étrangères (<i>représente le Ministre délégué à la coopération et à la francophonie</i>)
M ^{me}	CROSEMARIE Pierrette	CGT
M.	DAUDE Christian	MEDEF

M.	DUBOIS Bruno	CFE-CGC
M.	DUBOIS Paul	CRIES
M.	DUCHATEAU Patrick	MEDEF
M.	FABRE Paul	CRIES
M.	FELTESSE Hugues	Mouvements associatifs, Action sociale
M.	FLANDRE Hilaire	Sénat
M.	FRANCHET Yves	Personnalité qualifiée, Directeur Général d'EUROSTAT
M.	FRÉVILLE Yves	Personnalité qualifiée, président de la formation Statistiques régionales et locales du CNIS
M ^{me}	GOUT Hélène	CRIES
M.	HARTOG Nicolas	FNSEA
M.	HOCCUMILER Bernard	CFE-CGC
M.	LALLEMENT Jérôme	Corps enseignants des enseignements supérieurs
M.	LAMART Jean-Claude	Mouvements associatifs, Consommation
M.	LESUEUR Jacky	CGT-FO
M.	MOREL Michel	CNMCCA
M.	MOULIN Jean	CGT
M ^{me}	PICQ Françoise	Mouvements associatifs, Droits des femmes
M.	PRAT Georges	Chercheurs en sciences économiques ou sociales
M.	RAULIN Gérard	Min. de l'Agriculture et de la Pêche (<i>représente M. FERNET</i>)
M.	ROBIN Yves	Min. de l'équipement, des transports et du logement
M.	ROCHE François	Mouvements associatifs, Intégration
M.	SAUVAIN Pierre	MEDEF
M ^{me}	SCHILTZ Marie-Ange	Chercheurs en sciences économiques ou sociales
M.	TEMPLÉ Philippe	Min. de l'aménagement du territoire et de l'environnement (<i>représente M. LESAFFRE</i>)
M.	TURPIN Étienne	Entreprises publiques
M.	VACHER Jean-François	Min. de la Défense (<i>représente M. GHIGLIAZZA</i>)

Autres participants

M.	BAHUCHET Marc-Alain	Banque de France-rapporteur de la formation Monnaie, finance, balance des paiements du CNIS
M.	BARAILLE Jean-Paul	Min. de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie - DPD-SDES
M.	BÉGUÉ Jean	INSEE
M.	CALVIAC Maurice	INSEE
M ^{me}	CONCHON Michèle	Direction des Archives de France
M ^{me}	CUIRIN Marie-Adrienne	Secrétariat général du CNIS
M.	de JOUVENCEL Tanneguy	INSEE
M.	DEBREU Pierre	CNAF
M ^{me}	DEJONGHE Valérie	Secrétariat général du CNIS
M.	DESTIVAL Vincent	INSEE
M.	DIDIER Michel	Délégation interministérielle à la Ville
M ^{me}	DUTRECH Véronique	Secrétariat général du CNIS
M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	FAURE Jean-Louis	INSEE - rapporteur de la formation Emploi, revenus du CNIS
M.	GLAUDE Michel	INSEE - rapporteur de la formation Démographie, conditions de vie du CNIS
M.	GODINOT Alain	INSEE
M.	GOY Alain	Min. de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie - rapporteur de la formation Éducation, formation du CNIS
M.	GRANDJEAN Jean-Pierre	INSEE - co-président du groupe de travail « Impact de l'introduction de l'euro sur les statistiques de la sphère réelle »
M.	HÉBERT Michel	INSEE - rapporteur de la formation Système productif du CNIS
M ^{me}	HONORÉ Geneviève	Secrétaire générale adjointe du CNIS
M.	KERGALL Alain	SNBATI - président de la formation Urbanisme, équipement,

M ^{me} LACROIX Chantal	logement du CNIS
M ^{me} LAGUZET Claudine	Min. de la culture et de la communication - DEP
M. MOREL Bernard	Min. de l'équipement, des transports et du Logement - co-rapporteur de la formation Transports et Tourisme du CNIS
M. MULLER Pierre	IFEN - co-rapporteur de la formation Environnement du CNIS
M. NEYRET Guy	Min. de l'équipement, des transports et du Logement - rapporteur de la formation Urbanisme, équipement, logement du CNIS
M. NIVLET Jean-Marie	INSEE - président de groupes de travail ou missions (« Pauvreté, précarité, exclusion », « Associations régies par la loi de 1901 »
M ^{me} PAVARD Christiane	SJTI - rapporteur du groupe de travail « Associations régies par la loi de 1901 »
M. PUIG Jean-Pierre	Secrétariat général du CNIS
M. QUELENNEC Michel	Secrétaire général du CNIS
M. RAULT Daniel	Min. de l'Economie, des finances et de l'industrie - SESSI
M ^{me} RIVET Marie-Françoise	DIISES - rapporteur du groupe de travail « Associations régies par la loi de 1901 »
M. ROUSSEL Patrice	DGDDI - co-président du groupe de travail « Impact de l'introduction de l'euro sur les statistiques de la sphère réelle »
M. ROYER Jean-François	INSEE - rapporteur de la formation Commerce, services du CNIS
M ^{me} SOLEILHAVOUP Jeanine	INSEE - rapporteur de la formation Statistiques régionales et locales du CNIS
	Secrétariat général du CNIS

Absents excusés

M. BELVISO Alain	Assemblée nationale
M. CHAUZY Jean-Louis	Président du CESR de Midi-Pyrénées
M. de BOISSIEU Christian	Personnalité qualifiée - président de la formation Monnaie, finance, balance des paiements du CNIS
M. DECAUDIN Georges	SCEES - co-rapporteur de la formation Industrie, Industries agricoles et alimentaires, énergie du CNIS
M. FREYSSINET Jacques	Directeur de l'IRES, président de la formation Emploi, revenus du CNIS
M. JAILLET Pierre	Banque de France - co-président du groupe de travail « Impact du passage à l'UEM sur les indicateurs monétaires et financiers et les comptes nationaux »
M. LAMY Michel	CFE-CGC
M. LAVERGNE Richard	Observatoire de l'énergie
M ^{me} MOYNE Véronique	SESSI - co-rapporteur de la formation Industrie, Industries agricoles et alimentaires, énergie du CNIS
M. PEURÉ Jean-Claude	Banque de France - membre du Bureau du CNIS
M. RAOULT Jean-Marie	APCA - président de la formation Agriculture du CNIS
M. RIFFARD Georges	Mouvements associatifs, Action sociale
M. SALUSTRO Édouard	Personnalité qualifiée - président de la formation Système productif du CNIS
M. TERRIER Christophe	DATAR
M. TOLILA Paul	Min. de la Culture et de la communication - DEP
M. ZISSWILLER Richard	ACFCI - Membre du Bureau du CNIS

M. DELARUE ouvre la séance et présente les excuses de membres du Conseil et présidents de formations absents. Il rappelle l'importance de cette réunion de clôture de la concertation sur le nouveau programme à moyen terme de la statistique publique, et informe l'assemblée de la venue de M. Dominique STRAUSS-KAHN, président du CNIS.

I - LES ACTIVITÉS DU CNIS

M. PUIG, secrétaire général du CNIS, informe les membres du Conseil sur les points suivants.

- **Renouvellement du Conseil**

Lors de la dernière assemblée plénière, le 3 juillet 1997, un point avait été fait sur l'état d'avancement de la révision du décret de 1984 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement du CNIS. Depuis lors cette procédure est arrivée à son terme, et le décret modificatif est paru au *Journal Officiel* du 17 octobre 1997. Cela a permis de procéder au renouvellement du Conseil, aujourd'hui réuni en assemblée plénière. Au total, le Conseil, ainsi renouvelé, compte 100 membres, soit 8 de plus que le précédent, et environ la moitié est composée de nouveaux conseillers. Il convient de rappeler que le mandat des conseillers est passé de 3 à 4 ans et que, si la modification du décret a visé à actualiser la représentativité du Conseil, l'équilibre entre les représentants des différentes forces économiques et sociales est resté quasiment le même.

Si le décret modificatif a laissé inchangée la composition du Bureau, certaines des personnalités le composant ont fait leur entrée : Jean-Pierre BOMPARD pour la CFTD, Michel GUERRÉE pour la CFTC, Claude NESPO pour la CGPME ainsi que Michèle DEBONNEUIL pour le Commissariat Général au Plan et Jean-Yves ROSSI pour l'APCM. En outre, le Conseil a élu ses deux représentants au Bureau : Jean-Marie DELARUE et Pierre BODINEAU. A la suite de quoi, le Bureau a élu son président, Jean-Marie DELARUE.

- **Procédure de consultation du Conseil**

Traditionnellement, le Conseil se réunit en milieu d'année pour examiner les programmes des services de l'année suivante. En 1998, la préparation du programme à moyen terme, dont le contenu va être discuté en présence du ministre, a conduit à modifier le calendrier auquel beaucoup de membres du Conseil étaient habitués. Si, comme de coutume, les services ont transmis au CNIS leurs projets au premier trimestre 1998 et s'ils ont été examinés en formations au second trimestre, le débat d'été en assemblée plénière a été reporté et remplacé par une procédure de consultation écrite.

Ainsi, l'assemblée plénière se réunit-elle après que la phase de consultation mise en place dans les régions a pu être menée à son terme. En effet, le Bureau avait indiqué tout l'intérêt qu'il portait à une consultation approfondie des partenaires régionaux et locaux, à laquelle les directeurs régionaux de l'INSEE ont pris une part active. Les remontées de cette consultation ont été examinées par la formation Statistiques régionales et locales, à l'automne, au cours d'une deuxième réunion. Ce décalage a également permis de prendre en compte, dans la rédaction des avis, les conclusions de la formation Système productif, qui ne se réunit traditionnellement qu'à l'automne.

- **Activité des groupes de travail**

Le CNIS a la capacité de constituer des groupes de travail temporaires pour examiner en profondeur une question particulière. Chaque groupe de travail relève d'une, voire de deux formations, qui désigne son président, son rapporteur et formule son mandat. En règle générale, un groupe de travail procède au constat de l'information statistique disponible dans le domaine concerné, recense les lacunes par rapport aux besoins et formule des propositions pour les pallier.

1998 aura été une année particulièrement féconde pour les groupes de travail du CNIS puisque six d'entre eux ont achevé leurs travaux.

Deux ont porté sur des thèmes plutôt techniques : les statistiques de l'assurance, où il s'agissait de voir comment ces statistiques pouvaient s'adapter à un contexte changeant (nouveau plan comptable,

directives européennes et nouveau système de comptes nationaux) ; le second groupe a examiné la cohérence entre les informations délivrées par deux grandes sources d'informations sur les entreprises: les enquêtes de branche, d'une part, et les enquêtes annuelles d'entreprise, d'autre part.

Deux groupes ont travaillé sur des sujets transversaux dont l'importance va croissant mais plus difficiles à prendre en compte dans un système statistique décentralisé par ministère ; il s'agit des phénomènes de pauvreté, précarité et exclusion, d'une part, et de la connaissance des associations régies par la loi de 1901, d'autre part.

Enfin, deux groupes se sont penchés sur une question d'actualité, le passage à l'euro. Le premier a examiné, sous un angle macro-économique, l'impact de l'Union économique et monétaire sur les indicateurs monétaires et financiers et sur les comptes nationaux. Le second s'est focalisé sur l'adaptation nécessaire des services statistiques à la collecte de l'information émanant des entreprises (données d'enquêtes et données douanières) compatible avec le respect du principe dit de « ni interdiction, ni obligation » en matière de réponse.

Par ailleurs, deux autres groupes continuent leurs travaux : l'un sur la rénovation des nomenclatures de professions et catégories socio-professionnelles et l'autre sur les professions de santé. Et deux autres sont en cours de création : le premier sur la connaissance des finances des administrations publiques locales et le second sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Il convient de rappeler par ailleurs que le « 4 pages » Actualités du CNIS reprend systématiquement les principales conclusions des rapports des groupes.

Peut être rattachée à la catégorie des groupes de travail une formule plus légère, il s'agit d'une mission confiée à un expert. Actuellement une mission est en cours concernant la connaissance des observatoires, dont le nombre tend à croître rapidement. Cette mission a été confiée à Jean ROUCHET, administrateur de l'INSEE, suite à une demande formulée au cours de la dernière assemblée plénière lors du débat ayant suivi la présentation du rapport de M. MALINVAUD. Elle porte sur le recensement et la connaissance des activités des observatoires tant aux niveaux régionaux et locaux qu'au niveau national. La première partie concernant le niveau régional et local est achevée et a permis de recenser environ 500 observatoires représentant un budget consolidé de près d'un milliard de francs. Le recensement des observatoires nationaux est moins avancé. Le Conseil sera naturellement tenu informé des conclusions de cette mission.

- **Les Rencontres du CNIS**

Si les groupes de travail constituent l'outil adapté pour les travaux d'expertise du CNIS, les *Rencontres* sont destinées à favoriser un large débat avec les membres du Conseil et ceux des formations. Dans le cadre de la préparation du programme à moyen terme, le CNIS a tenu une *Rencontre* en septembre dernier sur le thème prospectif de l'avenir de la diffusion de l'information statistique et l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les actes de cette *Rencontre* vont être diffusés dans les tout prochains jours ⁽¹⁾.

Cette année, deux *Rencontres* seront organisées.

La première se tiendra au second trimestre et sera consacrée à la présentation des résultats de la comptabilité nationale en nouvelle base, dite base 1995. Le CNIS a déjà eu l'occasion d'examiner, à deux reprises, dans le cadre de ses *Rencontres*, les principes de la nouvelle base des comptes nationaux. Il s'agit maintenant de voir comment l'application de ces principes se traduit sur les comptes eux-mêmes.

⁽¹⁾ Rapport du CNIS n°47.

La seconde *Rencontre* aura lieu au tout début de l'automne et sera consacrée à l'examen du projet de l'INSEE de mise en place d'un recensement en continu de la population. Cette *Rencontre* sera précédée d'un examen approfondi de ce sujet par le CNIS mené en groupes de travail au cours du printemps et de l'été. Les modalités précises de cette concertation seront présentées au cours d'une réunion préparatoire devant se tenir vers la mi-avril.

- **Les Comités du CNIS**

Le CNIS se compose également de trois comités permanents. Le Comité du secret instruit les demandes de mise à disposition d'informations individuelles sur les entreprises pour les chercheurs. Le Comité du contentieux examine le cas des enquêtés ne répondant pas aux enquêtes statistiques publiques obligatoires. Enfin le Comité du label, dont l'existence vient d'être pérennisée par le décret modificatif du CNIS, a pour rôle de donner l'avis de conformité aux enquêtes, complétant l'avis d'opportunité donné par la formation compétente.

Depuis l'assemblée plénière de juillet 1997, ces trois comités ont changé de président. C'est ainsi que Gilles ARNAULT de la MÉNARDIÈRE a succédé à Jacques FAURE à la tête du Comité du secret, tous deux appartenant au Conseil d'État ; et par ailleurs Jean-Marie CALLIES, qui présidait à la fois les Comités du contentieux et du label, a été remplacé par Antoine JEANTET au Comité du contentieux et par Jean-Pierre BEHMOIRAS au Comité du label. Tous les deux appartiennent à l'inspection générale de l'INSEE.

- **Un Site WEB sur l'Internet**

Le Bureau a approuvé le projet que le secrétariat lui a proposé d'ouvrir un site destiné à faciliter la circulation de l'information entre les membres des différentes instances du CNIS, mais aussi de faire connaître les activités du Conseil à un public plus large. Par ailleurs les informations disponibles iront au-delà de ce qui est déjà disponible sur support papier, notamment en fournissant des informations décrivant chacune des enquêtes réalisées par les services statistiques publics. Les travaux de conception et de constitution de ce site sont en cours et son ouverture est envisagée à la mi-1999. Même si l'objectif est de fournir dès le démarrage un ensemble assez complet d'informations, il est clair que les services offerts ne se développeront que progressivement.

- **Le fonctionnement des formations**

Dans le cadre de la réflexion sur le programme à moyen terme, le fonctionnement des formations a fait l'objet, à la demande du Bureau, d'une investigation particulière. M^{me} HONORÉ, secrétaire générale adjointe du CNIS, en résume les principaux résultats.

Des éléments quantitatifs, couvrant la période 1991-1998, ont été rassemblés. Le Bureau, qui en a pris connaissance, en novembre dernier, a noté à la fois :

- des motifs de satisfaction : la participation globale aux réunions qui examinent les programmes statistiques a augmenté, même si elle diminue légèrement en fin de période ; le nombre d'avis d'opportunité délivrés depuis la mise en place, en 1994, du Comité du label (environ 200) témoigne d'un examen plus poussé de l'utilité des enquêtes ; le nombre de groupes de travail ou missions du CNIS s'est très sensiblement accru depuis 1993, et contribue au dynamisme de certaines formations ;
- un élément particulièrement préoccupant : les parts relatives de la participation des « statisticiens » - les services présentant un programme et le secrétariat du CNIS - et de celle des « utilisateurs ». D'une situation de parité en 1991, le ratio global atteint en 1998 est de 60 % de statisticiens et de 40 % d'utilisateurs. Cette tendance varie d'une formation à l'autre, mais le Bureau y voit un signal d'alarme quant au dialogue, qu'il estime fondamental, entre producteurs et utilisateurs de l'information statistique. Des éléments complémentaires de diagnostic, plus qualitatifs, mériteraient d'ailleurs d'être rassemblés.

Le Bureau a donc demandé que les propositions du secrétariat visant à améliorer le déroulement des réunions dites de programmes soient mises en œuvre en 1999. En résumant ces propositions, elles visent tout d'abord à mieux structurer le contenu programmatique de ces réunions, à les rendre plus pédagogiques et à développer les débats entre statisticiens et utilisateurs. L'objectif doit être aussi de continuer à enrichir ces réunions par des thèmes d'information et de discussion, adaptés le mieux possible aux attentes des utilisateurs membres des formations.

Les éléments de diagnostic comme des propositions d'aménagement des réunions des formations vont être examinés, très prochainement, avec le(s) président (s) et le(s) rapporteur(s) de chaque formation. Un bilan du déroulement des réunions du printemps 1999 devra être réalisé, au vu duquel, après une large concertation, d'éventuelles réformes structurelles ou organisationnelles pourraient être mises en œuvre.

Commentaires

M^{me} CROSEMARIE, au nom de la CGT, se félicite de la mission en cours sur les « observatoires », en raison de leur multiplicité. Elle souhaite que l'ensemble des observatoires soit recensé et analysé, au-delà de ceux à caractère institutionnel. Il y a en effet des réseaux qui se sont créés parce que la statistique publique ne répond pas à des besoins d'information particuliers. Un exemple : le réseau Alerte, inégalité. La CGT est tout à fait prête à collaborer à cette mission.

M. DELARUE tient à rappeler le rôle fondamental des formations du CNIS dans le nécessaire débat entre producteurs et utilisateurs de l'information statistique. Faire en sorte que les formations soient encore plus dynamiques est une responsabilité collective du CNIS, et toutes les suggestions allant dans ce sens sont les bienvenues.

II - LE PROGRAMME STATISTIQUE PUBLIC À MOYEN TERME 1999-2003

- M. DELARUE présente à M. STRAUSS-KAHN, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, président du CNIS, les principales orientations issues de la concertation au sein du CNIS pour les cinq ans à venir, et les enjeux en résultant pour les utilisateurs de l'information statistique.

Le texte intégral de l'intervention de M. DELARUE figure en pages 15 à 18.

- M. STRAUSS-KAHN expose ses priorités pour la statistique publique à l'horizon 2003 et exprime son sentiment de responsabilité à l'égard d'une statistique publique indépendante et au service de toute la société. Il a, également, réaffirmé le double rôle du CNIS : la concertation assure la transparence des méthodes et travaux statistiques et permet de répondre aux attentes des utilisateurs.

Le texte intégral de l'intervention de M. STRAUSS-KAHN figure en pages 19 à 21.

Débat

Intervention de M. RENARD (MEDEF)

M. RENARD attire l'attention du Ministre et du Conseil sur divers enjeux, pour la statistique d'entreprise, liés à la mise en place de l'euro et de l'Union économique et monétaire : la connaissance des marchés, des coûts salariaux, des investissements, en particulier. Il exprime en outre des préoccupations relatives à la statistique nationale : la mesure du volume et de la nature des emplois, les nomenclatures de synthèse, la charge statistique des entreprises.

Le texte intégral de l'intervention de M. RENARD figure en pages 22 à 24.

Intervention de M. LE DUIGOU (CGT)

M. LE DUIGOU, tout en observant que le nouveau programme à moyen terme, résultat d'une bonne concertation au sein du CNIS, tient compte dans l'ensemble des besoins exprimés, relève quatre préoccupations. Les perspectives budgétaires concernant le système statistique public ; la concertation au niveau régional ; l'information sur la réalité sociale de l'entreprise et son évolution ; enfin, les besoins d'information sociale et économique au niveau européen.

Le texte intégral de l'intervention de M. LE DUIGOU figure en page 25.

Intervention de M. BOMPARD (CFDT)

M. BOMPARD, qui au nom de la CFDT approuve dans son ensemble les orientations à moyen terme, souligne les points suivants : la nécessité de s'assurer que la population est bien informée de ce que l'activité statistique se développe dans un souci de préservation des libertés individuelles ; celle d'une meilleure connaissance de l'information aux niveaux régional et local ; l'importance de la dimension emploi - formation ; l'avancée, dans des délais rapides, de la mesure des phénomènes sociaux ; les conditions de la mise à disposition des données statistiques essentielles.

Le texte intégral de l'intervention de M. BOMPARD figure en pages 26 et 27.

Commentaires et réponses de M. STRAUSS-KAHN

M. STRAUSS-KAHN indique son intention de répondre brièvement aux interventions des membres du Conseil, et de laisser le soin à d'autres participants, en particulier à M. FRANCHET, directeur général d'EUROSTAT, de compléter ses propos.

À l'attention de M. RENARD, et en se félicitant tout d'abord d'entendre le MEDEF exprimer son intérêt pour l'intervention de l'État dans le domaine de la statistique, M. STRAUSS-KAHN souhaite, qu'en effet, les sources statistiques européennes ne répondent pas uniquement aux besoins de la Banque centrale européenne. L'effort doit certes porter sur les agrégats monétaires, mais aussi sur un ensemble d'indicateurs économiques et sociaux. Un effort considérable, qui doit être concrétisé rapidement. Par ailleurs, disposer d'informations fines sur le marché européen est légitime et nécessaire : il s'agit, pour l'ensemble des acteurs, d'une condition de réussite du grand marché. En revanche, il convient probablement de réfléchir au degré de détail auquel il convient de diffuser les informations sur les activités, les marchés et les produits au sein de l'Union européenne, afin de traiter de façon équilibrée acteurs européens et concurrents extra communautaires.

M. STRAUSS-KAHN partage le souhait de M. LE DUIGOU que le système statistique soit prioritaire en termes de moyens attribués, mais souligne que l'arbitrage en faveur d'un secteur suppose que d'autres secteurs soient jugés moins prioritaires, et qu'il attend des suggestions pour ces derniers. Les efforts à mener au niveau de l'information régionale et locale sont, en effet, importants et les modalités de concertation, probablement variées, doivent être approfondies région par région, même si l'absence de CRIES n'empêche pas l'existence d'une information régionale et locale. La capacité de collecter de l'information sur le monde des entreprises, qui change vite et profondément, est cruciale. Avoir une information quantitative sur l'évolution des formes de contrat de travail, par exemple, doit être un objectif pour le système statistique, tout en sachant que ces évolutions ne se prêtent pas facilement à des observations quantitatives.

M. STRAUSS-KAHN admet, en réponse à M. BOMPARD, que le risque de rejet par les enquêtés lors du prochain recensement de la population doit être pris au sérieux et attirer la vigilance des statisticiens. Il partage le souhait de la CFDT de disposer rapidement d'informations dans le domaine social, tout en observant que ces informations, par nature, ne peuvent être diffusées aussi vite que des données ne nécessitant pas de retraitement ou d'analyse particulière, comme c'est le cas, par exemple, pour l'indice des prix à la consommation. Enfin, M. STRAUSS-KAHN exprime son souhait de voir les nouvelles technologies de l'information et de la communication, dont l'Internet, mises au service d'une meilleure mise à disposition de l'information statistique. Pour autant, les problèmes sont loin d'être réglés, qu'il s'agisse des conditions tarifaires (partage du coût entre l'utilisateur et le

contribuable), du contenu des données mises sur l'Internet ou diffusées sur d'autres supports, ou encore des moyens à dégager pour que les sites des services statistiques sur l'Internet soient mis à jour quasiment en temps réel. Il s'agit là à la fois d'un vaste chantier mais aussi d'enjeux pour les statisticiens, qu'il convient d'encourager à aller de l'avant.

Intervention de M. FRANCHET (EUROSTAT)

M. FRANCHET rappelle que le programme statistique français 1999-2003 s'inscrit, avec cohérence, dans le cadre de décisions et de programmations prises au plan européen. Il souligne, en s'en félicitant, les responsabilités prises par le système statistique public français au plan européen. Enfin, il relève deux sujets importants sur lesquels une convergence, un peu difficile a priori, devra être obtenue : INTRASTAT et l'indice européen du coût du travail.

Le texte intégral de l'intervention de M. FRANCHET figure en pages 28 à 29.

M. STRAUSS-KAHN, pris par d'autres obligations, prend congé de l'assistance après l'intervention du directeur général d'EUROSTAT.

Aucune autre remarque n'est, ensuite, formulée sur le programme à moyen terme.

III - DISCUSSION ET VOTE DU PROJET D'AVIS SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 1999-2003 ET 1999

M. DELARUE soumet à l'appréciation du Conseil le projet d'avis, ainsi que la proposition d'amendement déposée. Le résultat du vote sur cet amendement figure en page 30. Aucune autre modification de ce projet d'avis n'a été formulée en séance.

L'avis amendé a été publié dans les Rapports du CNIS (n°48).

IV - POINTS DIVERS

M. DELARUE informe l'assemblée que M^{me} HONORÉ a souhaité quitter ses fonctions de secrétaire générale adjointe du CNIS et qu'elle sera prochainement remplacée dans ces fonctions par M^{elle} AMIEL. M. DELARUE remercie chaleureusement M^{me} HONORÉ pour sa contribution aux travaux du CNIS.

* * *

*

M. DELARUE lève la séance en remerciant participants et intervenants.

Documents préparatoires

- Projet d'avis sur le programme à moyen terme 1999-2003 et sur sa première année d'exécution (note n°564/D130 du 9 novembre 1998).
- Les grandes orientations des programmes à moyen terme 1999-2003 (note n°513/D130 du 9 novembre 1998).

Documents diffusés en séance

- Proposition d'amendement sur le projet d'avis.
- « 4 Pages » Actualités du CNIS n° 31.
- Note « 1998 : synthèse des activités du CNIS - Extrait du rapport d'activité 1998 à paraître en mars 1999 » (note n°16/D130 du 17 janvier 1998).

TEXTES DES INTERVENTIONS

	page
- Intervention de M. DELARUE, vice-président du CNIS	15
- Discours de M. STRAUSS-KAHN, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, président du CNIS	19
- Intervention de M. RENARD (MEDEF)	22
- Intervention de M. LE DUIGOU (CGT)	25
- Intervention de M. BOMPARD (CFDT)	26
- Intervention de M. FRANCHET (EUROSTAT)	28

INTERVENTION DE M. DELARUE, Vice-président du CNIS

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous souhaiter, au nom de tous les membres de l'assemblée plénière du CNIS et en mon nom propre, la bienvenue. En (re)trouvant son président, le CNIS va retrouver son âme ; bien entendu, dans un État laïque comme le nôtre, âme signifie à la fois esprit et souffle. C'est pourquoi votre présence nous est particulièrement précieuse. Elle l'est d'autant plus cette année que le CNIS a réfléchi depuis plusieurs mois sur les orientations statistiques de moyen terme. Et à ma manière, très partielle et partiale sûrement, je suis chargé de vous rendre compte des ces orientations.

En introduction, j'évoquerai les deux points suivants.

- Tout d'abord le CNIS est un lieu d'échange entre producteurs et utilisateurs ; ces derniers ont, d'ailleurs été largement renouvelés l'année dernière à la suite de la publication d'un nouveau décret. Parmi ces utilisateurs, je tiens à souligner l'importance qu'il faut attacher à la présence des organisations professionnelles en tant que telles. Je ne suis pas certain que dans tous les secteurs de notre pays la concertation sociale soit suffisante. Ma conviction est qu'en matière statistique, elle l'est. C'est une des originalités du CNIS que de pouvoir discuter librement en son sein, entre gens avertis, des nécessités de la statistique. J'ajoute qu'en la matière, si je puis me permettre d'être un peu caustique, l'État n'a pas cru devoir créer une de ces trop nombreuses et prolifiques autorités administratives indépendantes dont nous ne savons plus très bien quoi faire à terme. Il a très bien fait. Le dialogue vaut mieux que la sentence.

Ainsi le rôle du CNIS, à mon avis, est triple. Il est premièrement de donner un label de conformité, de garantie de sérieux, à toutes les enquêtes. Il est aussi d'approuver le programme annuel statistique, domaine par domaine, formation par formation. Et il est, enfin, de réfléchir à des thèmes déterminés, dont il ressent l'importance et l'actualité. C'est, par exemple, naguère, c'est un sujet qui vous intéresse, les critères de convergence sur la monnaie unique et puis, beaucoup plus récemment, la statistique en matière d'associations.

- Je voudrais dire aussi un mot de la programmation. Je crois que les statistiques ne valent rien sans séries chronologiques. Mais inversement, je crois qu'il faut que la statistique s'adapte aux réalités du temps, aux évolutions des secteurs économiques, des groupes sociaux, etc. Il importe que la statistique tienne compte de cette double nécessité.

Aussi est-ce la raison d'être de cette programmation de moyen terme que nous avons traditionnellement. J'indique tout de suite que, ce faisant, nous nous modelons sur la pratique européenne d'EUROSTAT. Vous avez devant vous le directeur général de cette institution qui pourra vous en dire plus long sur ce point.

Alors, est-ce que la programmation est dans l'air du temps ? Je n'en suis pas sûr, expérience faite, mais je me permets de rappeler que, comme on disait naguère, l'État est maître des horloges. Malheureusement, il devient de plus en plus à peine maître du chronomètre et encore pour un 100 mètres et non pour un 5 000 mètres steeple. Et c'est pourquoi je me réjouis, pour ma part, que l'on essaie d'élargir quelque peu l'horizon du moyen terme, l'horizon de notre vision.

J'en viens maintenant aux orientations proprement dites. Je vais diviser cela en deux points ; le bilan que nous faisons de notre quinquennat passé, 1994-1998, et ce que nous avons retenu pour la période qui vient, 1999-2003.

Sur le bilan 1994-1998, je crois que trois points ont été relevés. Le premier est très simple : très globalement bien sûr, je vais laisser les experts en discuter après moi, s'agissant de la statistique d'entreprise, les choses se présentent à peu près bien. Sous les réserves que l'on indiquera sûrement tout à l'heure.

En matière de statistiques sociales en revanche, malgré des innovations majeures qu'ont consenties les statisticiens, des insuffisances doivent être relevées. Simplement, nous avons peut-être été lents à saisir une évolution sociale rapide, et dans divers domaines la statistique a suivi d'un peu loin l'événement. Je vais prendre un exemple qui m'est cher et dont je parlais, il y a bien longtemps, au ministre de l'éducation nationale de l'époque, celui de l'absentéisme scolaire. Voilà une réalité sociale d'aujourd'hui, et voilà quelque chose à quoi on a porté un peu d'attention assez tard. Je ne dis pas que c'est la faute des statisticiens, mais bien souvent la réalité sociale est niée, ce qui ne facilite pas aux statisticiens la prise de conscience qu'ils doivent en avoir. Mais enfin, chacun doit y veiller.

J'ajoute aussi, dans le même sujet, qu'un recensement de la population tous les dix ans est un délai qui me paraît déraisonnable. Je vais y revenir tout à l'heure, mais le résultat est celui-ci : nous arrivons dans une année où vont s'entamer des négociations entre l'État et les régions sur les contrats ; or, paradoxalement, dans l'immédiat, les chiffres disponibles datent seulement de l'année 1990.

On pourrait montrer, domaine par domaine que cette ancienneté n'est pas propice à des stratégies affûtées. Pour prendre un exemple qui m'est cher, dans les cités défavorisées que j'ai eu l'occasion d'approcher, le chômage déclaré en 1990 était de 19,9 %, sauf erreur. Si l'on rapporte cela à l'évolution du chômage national, cette moyenne devrait s'établir aujourd'hui aux alentours de 28 à 29 %. En réalité, nous n'en savons rien. Voilà un exemple d'insuffisance.

Et puis, dernière insuffisance aussi, celle plus générale des statistiques régionales et locales. Je trouve que c'est un paradoxe, à dire vrai, pour l'État, que d'avoir en 1982 consenti cette importante révolution institutionnelle qu'est la décentralisation, sans avoir forcément donné aux collectivités les moyens de leur gestion. Je ne parle pas des moyens financiers. Je me réfère aux moyens de méthode, aux moyens techniques de leur gestion. Ce que je vous dis là en matière de statistique, je pourrais vous le dire aussi en matière juridique. Il est important que les collectivités territoriales, quel que soit leur niveau, aient à leur disposition les outils de gestion dont elles ont besoin, faute de quoi d'autres que des institutions aussi sérieuses que l'INSEE prendront leur place.

Qu'avons nous retenu comme orientations pour les cinq années à venir ? Je crois que sans essayer de ramasser à l'excès les pensées des uns et des autres, manifestées sous forme de vœux, quatre orientations émergent nettement.

La première porte précisément sur le développement de l'offre de statistiques régionales et locales. Il s'agit sur ce point, premièrement, de maintenir les grandes enquêtes fondatrices de ces données locales, que ce soit le recensement de la population, le recensement général de l'agriculture, l'inventaire communal ou encore l'enquête logement. Je dirais que, sur ces quatre enquêtes, les années passées ne nous ont apporté que des satisfactions.

Deuxièmement, pour les statistiques régionales et locales, on doit accroître l'utilisation des sources administratives, qui existent, qui abondent même par certains côtés ; elles sont dues aux procédures qui prolifèrent, mais elles ne sont pas toujours sollicitées à bon escient et pourraient vraiment l'être davantage.

Troisièmement, la mise en cohérence de ces sources, ou d'autres, pour, par exemple, établir des agrégats de comptabilité régionale, ou encore disposer de données sur des problèmes sociaux très précis tels que les quartiers défavorisés ; ou bien encore, avoir une idée plus fine des flux entre territoires. J'ajoute que, sur le plan de la statistique locale, les statisticiens doivent avoir un dialogue avec la CNIL, lequel ces derniers mois ou ces dernières années a été tout à fait fructueux.

La deuxième orientation retenue, monsieur le Ministre, pour ce nouveau moyen terme est de développer la dimension européenne. Cela ne vous surprendra pas, vous. L'Union économique et monétaire est une réalité et l'euro, vous y avez contribué pour beaucoup, a pris corps aussi ; il pèsera de plus en plus. Parmi les préoccupations des entreprises, figure celle des statistiques dont elles pourront disposer, notamment en matière monétaire et financière, mais pas exclusivement. Dans la dimension européenne, il ne faut pas non plus oublier, ce sera difficile mais c'est une œuvre à laquelle il faut s'atteler, de mettre en œuvre des règlements adoptés par l'Union européenne, en matière de statistique d'entreprise en particulier. Les modalités sont compliquées ; il faudra néanmoins y venir.

Troisième élément, toujours dans la dimension européenne, c'est l'harmonisation des données. Il s'agit là, évidemment, d'une œuvre de longue haleine. Plus l'on discute avec nos voisins européens, plus on prend conscience que les concepts fondateurs sont encore souvent très éloignés les uns des autres. L'harmonisation sera longue. C'est néanmoins un objectif nécessaire. Et nécessaire pour le dernier élément, que réclament notamment beaucoup de responsables économiques, à savoir de disposer de statistiques comparatives fiables, rapides. Ceci nécessite que l'on ne soit pas nécessairement à la traîne du dernier pays à fournir avec beaucoup de retard les statistiques requises, et que l'on publie des ensembles partiels qui pourraient être utiles aux décideurs. C'est en tout cas un souhait que j'ai souvent entendu dans cette enceinte et dans d'autres.

Troisième orientation : développer la connaissance et notamment sur des sujets transversaux. Pardonnez-moi de revenir au domaine que je connais le moins mal, le domaine social. Je ne mésestime pas la part qu'a revêtu l'aspect « emploi » de ces dernières années, et chacun en comprend bien les raisons. Il faut bien entendu poursuivre en ce sens. Je regrette seulement que l'on ait de ce fait peut-être abandonné ce qui, concerne, de façon générale, les conditions de vie des ménages. Un seul exemple : on dit, en ce moment, que divorces et désunions des couples, etc. produisent beaucoup d'effets sur les enfants. Je regrette, pour ma part, que l'on n'ait pas cherché à voir de près ce que cela signifiait. Peut-être que cela n'a aucun effet, sauf naturellement, sur l'activité des barreaux et l'encombrement des juridictions. Mais peut-être y-a-t-il d'autres conséquences ; une étude longitudinale mériterait d'être mise en œuvre. C'est un exemple parmi d'autres.

Je crois aussi qu'il faut améliorer les services rendus aux entreprises, d'une façon générale, ce qui demande de mieux connaître le marché du travail, non seulement dans ses aspects quantitatifs ce qui est fait depuis longtemps, je crois, mais aussi dans ses aspects qualitatifs. Cela demande encore des précisions sur la manière dont se forment les prix. Par ailleurs, des domaines nouveaux devraient être abordés : ainsi l'environnement, qui préoccupe beaucoup nos concitoyens ; ou l'artisanat, avec le souhait de l'Assemblée permanente des chambres de métiers d'avancer très activement sur le plan statistique.

Enfin, la dernière orientation concerne le développement d'outils nouveaux ou renouvelés. Je reviens sur les recensements de la population, à propos desquels j'ai dit qu'un rythme décennal ne me paraissait pas suffisant. C'est la raison pour laquelle, depuis plusieurs années, l'INSEE travaille à un recensement fondé sur l'idée d'un échantillonnage, qui pourrait se faire année par année, et qui évidemment résoudrait beaucoup de problèmes. Deuxième outil nouveau : favoriser les études longitudinales et les panels. Troisième outil nouveau : l'utilisation plus constante des sources administratives. Enfin, l'utilisation des nouvelles technologies. Je ne suis pas de ceux qui accordent des vertus miracles aux nouvelles technologies, à la messagerie Internet. Mais il faut bien reconnaître que ces outils obligeront les statisticiens à beaucoup plus de rigueur, beaucoup plus de pédagogie également, quand ils mettront en pâture immédiate, si l'on peut dire, des données chiffrées qui étaient connus seulement par l'écrit, et nécessairement de façon plus lente.

Voilà, monsieur le Ministre, les grandes orientations que nous avons retenues.

En conclusion, je me bornerai à rappeler, en abordant quelques préoccupations personnelles qui n'engagent bien entendu que moi, que la statistique doit préserver quelques équilibres nécessaires.

- Nous devons garder en mémoire le fait que la statistique n'est pas le seul savoir ; il en existe d'autres. Je vais peut-être offenser quelques statisticiens chez lesquels je discerne parfois une certaine propension à considérer que, hors la statistique, point de salut. La statistique est sûrement nécessaire mais pas suffisante.
- Il y a également un équilibre entre statistique publique et statistique non publique. Il y a beaucoup d'entreprises, de groupes d'entreprises, d'associations, qui font aussi des statistiques et il importe que les uns et les autres se rencontrent.

Mais la statistique est un savoir tout à fait indispensable. Je ne suis pas, à dire vrai, très optimiste aujourd'hui sur la manière dont l'État sait analyser la réalité. Je l'ai connu mieux inspiré, mieux armé aussi et je pense que nous ne pouvons pas ici, vous en conviendrez, souffrir de la myopie d'un État qui ignorerait lui-même ce qui se passe sous ses yeux. Je suis persuadé de parler au nom de tous, cette fois, en disant que l'investissement statistique est un investissement rentable.

- Troisième équilibre à obtenir, entre les obligations liées à la collecte et les nécessités d'utiliser l'information. Au fond, tout se passe comme si nous voulions bien, chacun d'entre nous, de l'information mais non de la collecte. Autrement dit, nous voulons bien des chiffres agrégés mais surtout pas d'avoir à supporter l'effort des enquêtes nécessaires à la collecte. Il me revient un souvenir, du temps où je me trouvais au ministère des transports, celui d'élus qui demandaient des gares TGV mais surtout pas des voies. Il faut trouver un bon équilibre entre la charge de la collecte, la plus légère possible, et la nécessité de l'information la plus large possible.
- Quatrième équilibre nécessaire, qui n'est pas nouveau, entre la protection de la vie privée et la nécessité de l'information. Cela n'est pas propre aux statistiques, mais je crois que l'intérêt public doit là équilibrer l'intérêt de l'individu. Sur ce point, les choses évoluent, car l'individu tient, à tort ou à raison, une place de plus en plus considérable dans notre société et c'est pourquoi je faisais tout à l'heure allusion au rôle important de la CNIL. Il faut faire extrêmement attention. La loi instituant la CNIL sera en débat dans les prochains mois. Si le besoin scientifique pouvait y être intégré, de sorte que l'on traite des informations nécessaires pour y répondre, nous ne nous en porterions pas plus mal. Protéger les personnes, sans aucun doute ; mais protéger aussi le besoin collectif de les bien connaître.
- Cinquième équilibre à tenir, c'est entre la vente des informations que l'État détient et la cession à titre gratuit de ces informations. J'attire l'attention du Ministre des finances sur ce point. Depuis les circulaires de 1994, l'État a officiellement le droit de vendre l'information dont il dispose. Il faut admettre aussi, corollairement, que chaque citoyen a le droit de disposer, comme il l'entend, à titre gratuit, d'un certain nombre d'informations essentielles. Il s'agit là d'un équilibre qui ne manquera pas de poser question dans les années qui viennent. Je souhaite que les préoccupations budgétaires de court terme sauvegardent les appuis matériels de la démocratie.
- Enfin, le dernier équilibre auquel je voudrais rapidement faire allusion, c'est entre la connaissance préalable des phénomènes et la connaissance ex post des politiques publiques : la statistique doit participer, comme bien d'autres, à l'évaluation des politiques publiques. Mais c'est là quelque chose que vous connaissez bien.

*

* *

Voilà, monsieur le Ministre, ce que je voulais vous rappeler à la fois à titre personnel et pour le CNIS, comme principales orientations à moyen terme.

DISCOURS DE M. STRAUSS-KAHN, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, président du CNIS

Monsieur le vice-président,

Mesdames, Messieurs,

J'ai plaisir à vous accueillir à Bercy et souhaite tout d'abord m'excuser auprès de vous de la difficulté à trouver une date pour cette assemblée plénière du CNIS. Si cette réunion a dû être reportée, c'est parce que je tenais beaucoup à être présent parmi vous pour marquer l'intérêt que je porte à la statistique publique et la responsabilité de mon ministère à son égard.

Comme l'a souligné notre vice-président, la réflexion sur la statistique publique et sur ses évolutions est sans doute plus complexe et prenante que par le passé, mais tout à fait importante.

J'ai, comme vous, la conviction que la statistique publique doit être au service de l'ensemble de la société et pas seulement à celui de l'action gouvernementale stricto sensu. On m'a dit que nos amis anglais avaient connu de fortes déconvenues, pour l'avoir oublié naguère, et ils ne sont sans doute pas les seuls.

Il me paraît clair que tout débat démocratique doit être fondé sur des informations crédibles tant dans leur conception qu'en matière de collecte et de mesure. Un des grands acquis du CNIS est que les modalités d'élaboration de l'information statistique, et sa qualité, ne sont pas en débat aujourd'hui. Seule l'interprétation des statistiques peut donner lieu à controverse, mais cela est normal.

Vos travaux sont à l'origine d'un assez large consensus, grâce auquel notre appareil statistique ne fait plus l'objet de contestations majeures. Ce consensus découle assez largement de la grande indépendance méthodologique des statisticiens, qu'en tant que membres du Conseil vous garantissez et protégez des pressions idéologiques.

Votre assemblée plénière d'aujourd'hui revêt une importance particulière puisque s'achève la préparation du programme à moyen terme 1999-2003. Il couvrira une période au cours de laquelle les informations économiques et sociales vont devoir sensiblement évoluer.

Je pense évidemment en premier lieu à la mise en place de l'euro. Le caractère stratégique de ce rendez-vous pour la statistique n'a échappé à personne, comme j'ai pu le constater en écoutant les propos introductifs de notre vice-président.

Depuis quatre semaines, notre pays vit une époque quelque peu nouvelle de son fonctionnement économique -même si le passage à l'euro s'est fait sans les soubresauts redoutés par certains- qui entraîne de multiples exigences concrètes pour les systèmes statistiques.

La réactivité du CNIS à cet événement a été manifeste puisque nous disposons aujourd'hui de deux rapports du Conseil sur ce thème. Je tiens à en remercier les auteurs et à saluer, en particulier, l'apport considérable de la Banque de France à cette réflexion.

Je profite aussi de la présence parmi nous d'Yves FRANCHET, directeur général d'EUROSTAT, pour dire combien j'approuve l'engagement de l'INSEE au plan communautaire et sa collaboration avec EUROSTAT.

Cela étant, l'harmonisation européenne, s'agissant des statistiques économiques, a certes progressé pour les données structurelles et, plus récemment, pour les données conjoncturelles, mais il reste beaucoup à faire pour pouvoir mener des politiques économiques coordonnées. Un exemple bien connu concerne la balance des paiements de la zone euro, qui ne peut être obtenue par agrégation des résultats nationaux. Il reste donc un effort important à produire par l'ensemble des administrations nationales concernées, tant au plan conceptuel qu'au plan statistique ou comptable, afin de pallier les faiblesses actuelles de nos dispositifs de mesure.

Ce qui est vrai des données macroéconomiques au plan européen est encore plus vrai, malheureusement, pour la statistique sociale. L'information dont nous disposons -pour la zone à 11 ou celle à 15- est encore plus lacunaire, chacun le sait bien ici. Les chefs d'État et de gouvernement se sont donné pour mission, à Luxembourg il y a un an, et plus fortement encore à Vienne voici quelques semaines, de centrer leur activité sur le thème de l'emploi. La nécessité de disposer d'une information comparable dans ce domaine est donc forte. Il nous faut avancer à grands pas et rapidement afin que soient trouvées de nouvelles méthodes d'observation et de comparaison pour des réalités qui restent différentes d'un État-membre à l'autre.

Il n'y aura de bonnes politiques, dans le domaine de l'emploi comme dans d'autres, que si nous pouvons nous fonder sur une appréciation aussi peu biaisée que possible de la réalité, au travers, en particulier, d'un tableau de bord d'indicateurs économiques pour la zone euro.

L'autre axe majeur que je relève, en m'en réjouissant, dans vos orientations à moyen terme, concerne la statistique régionale et locale. Je suis heureux que les modalités de la concertation mises en place pour la préparation de ce programme aient permis une large expression des acteurs locaux.

Pour autant, chacun doit comprendre que notre appareil d'information statistique au niveau national n'est pas transposable à tous les échelons régionaux et infrarégionaux. Il me semble très important que les entités décentralisées disposent des informations statistiques les concernant. Mais, outre le fait que certaines mesures n'ont pas de sens au niveau régional et local, la duplication de l'appareil d'information statistique national, par voie d'enquêtes, aurait un coût démesuré.

C'est pourquoi la réflexion sur l'utilisation de sources administratives à des fins statistiques doit se poursuivre très activement. Les sources fiscales, en particulier, devraient pouvoir être davantage mobilisées, à la condition, bien entendu, que la confidentialité des données individuelles soit préservée. Au total, nous devons progresser activement dans cette direction, en conservant le souci d'une concertation large et continue avec les acteurs sur le terrain.

Le système statistique public doit aussi s'intéresser à des phénomènes de société majeurs, dont la mesure est moins traditionnelle : le vieillissement de notre population, les handicaps et dépendances qu'il entraîne, les phénomènes de précarité et d'exclusion, ou les multiples situations de chômage et de sous-emploi.

Il me semble clair qu'à cet effet nous devons développer les études longitudinales -panels, suivi de cohortes- malgré les difficultés et le coût qu'elles comportent, et faire en sorte qu'elles enrichissent les analyses classiques découlant de « photographies » prises à un moment donné.

En facteur commun à toutes ces investigations figure la relation avec les enquêtes. En premier lieu, ceux-ci doivent avoir la certitude que les statisticiens ne font aucune divulgation des données individuelles, parfois très confidentielles, qu'ils leur fournissent. Cela est vrai pour les particuliers, et peut-être encore plus pour les entreprises.

Mais, au-delà, je souhaite donc que les statisticiens publics développent une relation de véritable partenariat avec les enquêtés. Je mesure les efforts déjà accomplis pour alléger la charge statistique pesant sur les entreprises, sans pour autant perdre en qualité d'information. Mais si nous voulons continuer à collecter des données encore plus précises, dans un monde des entreprises de plus en plus complexe, nous nous devons, en contrepartie, de leur proposer des cadres d'organisation de la collecte et de restitution d'informations sans cesse améliorés.

L'accès à l'information statistique constitue à mon avis, comme au vôtre, un sujet de réflexion aussi important que le choix de l'information à produire. Il nous faut trouver un bon équilibre entre des besoins aussi évolutifs que divers et une offre qui ne peut être extensible à l'infini.

L'information a un coût. Il me semble clair qu'elle ne peut être entièrement gratuite, donc à la charge entière du seul contribuable. Au-delà du principe selon lequel les usagers doivent participer aux coûts de mise à disposition de l'information statistique, nous devons continuer à rechercher collectivement les modalités garantissant la meilleure efficacité possible des dispositifs de diffusion.

Le point d'équilibre entre accès gratuit et accès payant dépend assurément de la nature des données, de leur ancienneté ou de leur fraîcheur : mais où situer au juste ce point d'équilibre ? Nous devons mener à bien une réflexion à ce sujet, avec une opportunité très concrète, à savoir le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il s'agit là d'un sujet important, dont je sais que le CNIS, au travers de ses Rencontres, se préoccupe. Je vous encourage vivement à approfondir ce thème, certes complexe, mais fondamental pour une circulation et un usage accrus de l'information économique et sociale.

Sur les points que j'ai abordés comme sur bien d'autres encore, je souhaite réaffirmer le rôle stratégique du CNIS dans le fonctionnement de notre système statistique public. En premier lieu, la concertation au sein du CNIS assure la transparence des méthodes et des travaux de la statistique publique à l'égard de l'ensemble des acteurs de la collectivité nationale que vous représentez. C'est un acquis essentiel qu'il faut préserver.

En second lieu, cette concertation met en évidence les attentes sociales des utilisateurs et permet de faire en sorte que l'appareil statistique réponde aux besoins de connaissance, ce qui correspond bien à sa véritable vocation.

La qualité du dialogue mené au sein de notre institution fait sa force. Qu'il soit utilisateur ou producteur de statistiques, chacun au CNIS apporte sa pierre à l'édifice. Je remercie vivement l'ensemble des membres du Conseil, et tout particulièrement notre vice-président, Jean-Marie DELARUE, de leur engagement dans les multiples activités du CNIS.

Chacun et chacune contribue ainsi, et depuis de longues années, à un remarquable partenariat qui conforte la vie démocratique de notre pays par la production d'une information objective au service de tous.

INTERVENTION DE M. RENARD, Membre du Bureau du CNIS représentant le MEDEF

Si la présence du président à l'assemblée plénière est naturelle, celle du Ministre lui apporte un soutien, une dimension que nous apprécions tous. Trop longtemps au plan national, trop souvent déjà au plan communautaire, l'absence et même la défaillance du responsable politique en charge des dossiers statistiques ont constitué un sujet d'interrogation et jeté un doute profond sur l'intérêt des travaux de nos conseils consultatifs. Il n'y a pas d'État sans statistique mais réciproquement c'est aussi vrai !

Puisque l'Europe en constitution est un espace statistique par excellence, nous voudrions aborder quelques problèmes que l'avènement souhaité de l'euro masque encore. En premier lieu, de nombreux instruments macroéconomiques devaient être harmonisés pour faciliter la gouvernance de l'Union économique et monétaire, mais tout l'appareil statistique européen ne saurait être asservi aux seuls besoins de la nouvelle banque centrale. En matière de conjoncture, il est plaisant de relever la curiosité insatiable des financiers sur la sphère réelle et de constater le peu d'empressement de leur part à donner des indicateurs fiables et pertinents sur les nouveaux crédits alloués au système productif et aux agents sectoriels. De plus, des efforts considérables doivent vite être accomplis pour harmoniser les cadres comptables et surtout les mécanismes encore asymétriques de gestion des risques microéconomiques dans le système monétaire européen. Bravo donc à tous ceux qui ont œuvré à la bascule des taux de conversion, mais c'était élémentaire à côté de ce qui reste à faire !

Un second thème mal traité par les indicateurs court terme est fourni par le suivi des coûts salariaux dans l'UEM. La carence du dispositif statistique communautaire oblige actuellement tous les opérateurs, y compris les gouvernants et les gouverneurs, à faire un détour outre-atlantique ! C'est un comble alors que l'arrivée de l'euro avive les besoins d'informations détaillées sur les salaires et les charges sociales.

Autre exemple, avec les index de prix des matières utilisés dans les marchés publics nationaux ou communautaires. Il n'y a toujours pas de processus engagé pour l'harmonisation européenne de ces éléments de calcul ni même de prise en compte de l'unification des conditions d'approvisionnement. Le bogue de l'an 99 n'a pas été traité !

Dernier cas, la politique communautaire du développement régional s'élabore mystérieusement sur la base de données soit dépassées car trop anciennes ou caduques, soit inventées bien que dépourvues de sens réel pour les collectivités et les entreprises. Comment s'étonner alors que les zonages soient en conséquence aussi peu clairs et fluctuants bien que servant de base à des aides dites structurelles.

Vous en conviendrez, voilà de quoi nous faire tous réfléchir sur l'adéquation de la statistique aux attentes de milliers de décideurs publics et privés. Mais ce défaut de pertinence reflète surtout les excès du centralisme et le non-respect des demandes des opérateurs microéconomiques.

Deux illustrations supplémentaires. D'une part, faire un tableau de bord de la zone euro, c'était sûrement nécessaire, mais où se trouve la partie consacrée à la compétitivité fine de l'industrie, du tertiaire exposé, de tout notre système productif européen immergé dans la concurrence internationale ? D'autre part, alléger la charge statistique des déclarants en supprimant ce qui est utile dans leurs branches et conserver les formalités administratives redondantes, c'est surprenant car où sera l'information sur les marchés accessibles aux PME ? Même le CFCE risque de ne plus pouvoir alimenter ses propres bases d'ici quelques années ! Est-ce de l'intelligence économique ou des économies pas intelligentes du tout ?

Au plan communautaire, certains veulent même supprimer Intrastat et sacrifier les chiffres détaillés sur l'autel récent de l'euro. Devons-nous, Monsieur le Ministre de l'Industrie, comprendre le récent dialogue Parlement-Commission comme un transfert massif de charges financières vers les

entreprises exportatrices au risque de les handicaper un peu plus dans la compétition mondiale, ou comme la création d'un nouveau guichet communautaire de subvention pour le surcoût d'accès à de l'information opérationnelle au-dessus de 1 333 euros par société !

Auriez-vous, Monsieur le Ministre de l'Économie, voté le rapport du comité monétaire présenté au conseil ECOFIN du 1^{er} décembre dernier qui préconise, pour les statistiques d'échanges commerciaux, la réduction drastique du détail de 10 000 à 2 000 postes, voire 600, et de la fréquence de mensuelle à trimestrielle voire annuelle ? Soyez franc, car si l'euro n'a nul besoin de tous ces éléments fins, indiquez-nous vite la source de remplacement pas chère ou le consultant anglo-saxon de service !

La globalisation constitue assurément une contrainte forte pour l'Union européenne et il lui faut de bons éléments sur les investissements directs de l'étranger mais aussi vers l'extérieur. L'optique traditionnellement financière et la présentation classique des balances de paiement sont à revoir car les mouvements de fonds deviennent plus importants par leur signification sectorielle, industrielle, économique et non plus simplement monétaire. Alors, les lacunes de l'appareil d'observation européen deviennent énormes malgré la réflexion tardivement engagée à Luxembourg sur les effets de la mondialisation pour la statistique : les avancées réalisées par la France ne peuvent seules continuer à dévoiler nos stratégies nationales sans qu'aucun éclairage identique ne soit apporté sur la situation des autres États-membres. En outre, nos entreprises sont harcelées chez nous par plusieurs administrations sur ce sujet alors que nous avons réclamé ici-même il y a trois ans une coordination sérieuse des multiples investigations existantes : Jacob ne peut être Gribouille !

Ce problème remet en évidence la question de la parité de l'information et de la réciprocité de l'accès aux sources au sein de l'Union européenne. Il ne doit plus y avoir en marché unique - et a fortiori en zone euro - de distorsion de concurrence, de comportements déloyaux. En ce qui concerne les pratiques comptables, Monsieur le Ministre des Finances, usez de votre influence Outre-Rhin, c'est fondamental !

La dérégulation est également une pomme de discorde par ses effets sur la statistique des secteurs concernés qui sont de moins en moins des « exclus » du marché. Le cas des télécommunications fait actuellement beaucoup progresser le droit de la concurrence mais que les statisticiens ne transgressent pas les règles de finalité et de secret actées dans le traité d'Amsterdam. Monsieur le Ministre de l'Industrie, restez particulièrement vigilant sur ce point face à la commission de Bruxelles !

Revenant dans notre hexagone, vos réactions sur quelques derniers points nous permettront de mieux saisir les fondements de votre philosophie statistique.

Le fonctionnement du marché du travail a conduit chez nous à de rudes batailles sur les multiples concepts du chômage, combats d'ailleurs plus tempérés au niveau international. Mais, comment se fait-il qu'il soit impossible aujourd'hui de décrire statistiquement en France le volume et la nature des emplois pris dans l'année 1998 suite à embauche ou mutation ? Est-ce que le ministère du travail considère que cette information n'a pas à être communiquée aux jeunes, aux familles, aux orienteurs, aux formateurs, aux citoyens ? C'est proprement incompréhensible, irresponsable, peut-être coupable !

Par contre, les mesures en faveur de l'emploi sont en augmentation constante mais il n'y a pas de « mesure » de leurs effets et leur évaluation littéraire renvoie à l'absence regrettable d'outils quantitatifs associés. Monsieur le Président, nous vous demandons un groupe de travail sur la définition statistique et le suivi périodique des emplois préservés, qu'il ne faut pas confondre avec les emplois « abrités » de la compétition internationale ! Ce groupe fera certainement œuvre pie d'ici 2002.

Le suivi de l'investissement est aussi très révélateur, ou plutôt c'est son non-suivi qui indique la préférence pour des discours sur les intentions plutôt qu'un constat continu et scientifique des réalisations effectives. Toutes les sources françaises s'appauvrissent sur le sujet et leurs contradictions masquent en fait notre ignorance collective. Est-ce que le grand ministère de la production, pour préparer l'avenir de notre économie n'a vraiment pas besoin d'éléments de connaissance sur l'effort d'équipement ? Mesurer les effets dévastateurs de la taxe professionnelle ne l'intéresse donc pas ?

Dans la filière bâtiment, la refonte de l'indice du coût de la construction reste une vive préoccupation car il semble toujours que cet indice ne représente ni la variation du coût des logements neufs ni l'évolution des loyers du parc d'immeubles existants, alors que notre indice de prix à la consommation doit être harmonisé à partir de locations réelles.

Un mot pour finir sur le fardeau administratif pesant sur les entreprises et qui explique de plus en plus le recul de l'attractivité de notre territoire et la complexité croissante de nos entreprises. Il est consternant de voir se multiplier les enquêtes statistiques supplémentaires pour comprendre le fonctionnement interne des sociétés plutôt que de réformer et de simplifier le cadre réglementaire et fiscal du pays. N'étant plus parlementaire, vous êtes à présent immunisé contre la contagion des chambres qui alternent en permanence complexification législative et démagogie simplificatrice.

C'est pourquoi, nous vous demandons de militer pour une grille universelle d'analyse économique en Europe. Cette nomenclature agrégée est tout à fait indispensable pour faciliter les comparaisons entre États membres et l'étalonnage des performances de nos entreprises. Mais encore faut-il qu'elle ne brouille pas la lisibilité des statistiques industrielles et économiques et qu'elle respecte les segmentations socio-professionnelles des secteurs. Aucun État ne mélange ses budgets ministériels : culture et agriculture ou bien défense, commerce extérieur et affaires étrangères. Nous souhaitons vivement qu'il en soit de même avec les grandes familles d'activité, faute de quoi chefs d'entreprise, partenaires sociaux et comptables nationaux s'épuiseront vainement dans des traductions retardatrices pour tous.

Persuadés de votre détermination sur tous les thèmes statistiques évoqués, nous vous remercions par avance, Monsieur le Ministre, pour votre écoute, vos clarifications et notre défense au plan communautaire et international. Vous saurez toujours choisir entre la glose et la gnose.

INTERVENTION DE M. LE DUIGOU, Membre du Bureau du CNIS représentant la CGT

Pour faire bref mais au risque de déséquilibrer quelque peu le propos, je ne reviendrai pas sur la satisfaction que globalement nous exprimons quant au fonctionnement du Conseil national de l'information statistique. L'esprit de concertation qui y règne, comme la qualité des dossiers présentés, sont deux points forts de ce fonctionnement.

Le **programme à moyen terme** réussit à préserver l'essentiel des acquis du système statistique. Il a été tenu compte dans de nombreux domaines des besoins exprimés. Mais le report ou l'annulation de plusieurs activités est un signe auquel il faut prêter attention.

Nous avons quatre soucis que nous voulons développer.

Tout d'abord, nous restons inquiets des **perspectives budgétaires à moyen terme** et de leurs conséquences sur les conditions d'accomplissement d'un certain nombre de tâches. Le système statistique public a non seulement besoin de préserver tous ses moyens mais devrait être reconnu comme un secteur prioritaire. L'information statistique est l'une des catégories de la dépense publique qui a le plus d'externalités positives, ce dont ne tient pas compte la logique budgétaire étroite.

En second lieu, si nous enregistrons avec satisfaction l'inflexion que nous souhaitons vers une large prise en compte des besoins décentralisés, nous regrettons que les **concertations régionales n'aient pas toujours été plus approfondies**. L'absence de CRIES dans une majorité de régions explique sans doute la difficulté. Il nous paraît donc urgent de mettre en place ces structures de concertation dans le maximum de régions. C'est une question clé et nous sommes prêts à jouer le jeu.

En troisième lieu, nous voulons souligner les **limites de l'information sur la réalité sociale de l'entreprise** et son évolution : la diversification et la contractualisation des règles sociales posent un redoutable problème de connaissance et de maîtrise. Le statut du travail devient complexe. L'articulation travail/emploi se transforme. Les règles comptables évoluent sous la pression anglo-saxonne. Il y a mutation des rapports entre les entreprises et entre celles-ci et leur environnement.

À partir du moment où l'on estime qu'il y a une articulation forte entre règles sociales et conditions de la production de richesses -et c'est notre cas à la CGT-, nous avons besoin de nouvelles informations systématiques couvrant ces deux dimensions.

Enfin, nous nous inquiétons du **décalage qui pourrait s'installer au plan européen** entre la réponse aux besoins de la gestion monétaire de la nouvelle banque centrale jugée prioritaire et l'intérêt accordé aux attentes des forces syndicales en matière d'information sociale et économique. L'Union économique et monétaire est une chose, la construction d'une « stratégie de développement » en est une autre. Ce second enjeu nous paraît décisif pour l'Europe. Eurostat doit être le cadre de développement de cet effort. Encore faut-il qu'il ait les moyens en collaboration avec les systèmes statistiques nationaux de répondre à ces besoins.

INTERVENTION DE M. BOMPARD

Membre du Bureau du CNIS, représentant la CFDT

La CFDT approuve dans son ensemble le rapport soumis à l'assemblée plénière du CNIS. Mais en cette année de recensement général de la population, le dernier, nous voudrions insister sur plusieurs points.

Le premier concerne les rapports entre les statistiques et les libertés publiques. La presse - le Journal du Dimanche de décembre 1998 - a fait référence à une tentation de l'INSEE de faire figurer le numéro dit « de la sécu » (NIR) sur les questionnaires du recensement général de la population. Cette information s'avère inexacte, après renseignement pris auprès du secrétariat du CNIS. D'autres éléments de l'article sont aussi faux, notamment ceux concernant les risques de non-confidentialité. Les agents recenseurs sont soumis au secret professionnel, sous peine de lourdes sanctions pénales. Mais, cet article est révélateur d'un climat de doute sur les libertés publiques et le traitement informatisé des données individuelles. Le CNIS devra donc veiller à la plus large information possible sur les conditions techniques mises en œuvre à l'occasion d'enquêtes sensibles.

Nous rappelons que la CFDT s'est par ailleurs prononcée contre un projet qui rappelle SAFARI (Système automatique pour le fichier administratif et le répertoire des individus). Je voudrais citer ici notre communiqué du 19/11/98.

« Dans le cadre de la discussion sur le budget, l'Assemblée Nationale vient d'adopter un amendement qui permettrait à l'administration fiscale d'utiliser le numéro de sécurité sociale (NIR) à ses propres fins.

Ce projet rappelle étrangement le projet « SAFARI » qui, en 1974, avait provoqué une vive réaction de l'opinion publique et avait conduit à l'adoption de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés. Au motif de lutte contre les fraudes, un tel projet qui conduirait à la généralisation d'un identifiant unique met en cause des libertés fondamentales.

La CNIL a d'ailleurs déjà émis de sérieuses réserves face à des projets similaires, notamment dans une délibération du 25 mars 1997.

La CFDT s'élève contre un tel projet adopté à la sauvette au mépris des vertus du débat démocratique et au mépris des réserves formulées par la CNIL. Elle appelle les parlementaires à rejeter de telles dispositions dans la suite du débat budgétaire ».

Nous serons donc très attentifs et actifs face à des démarches qui pourraient atteindre les libertés fondamentales.

Le second point a trait aux efforts déployés en faveur d'une meilleure connaissance des statistiques de base aux niveaux régional et local. La CFDT enregistre avec satisfaction l'affirmation d'« **avancées significatives** » dans « la fourniture de données fondamentales sur les quartiers des grandes agglomérations » et « l'observation des déplacements et des flux induisant des relations entre territoires ». Il faut cesser de réduire notre pays aux agrégats administratifs classiques.

De même, le contexte européen, avec la mise en place de l'euro, nous semble bien abordé - « ni interdiction, ni aucune obligation ne sera imposée, dans la période transitoire, aux entreprises quant à l'unité monétaire de réponse aux enquêtes ». Il s'agit d'être pédagogique sur ce point.

Le troisième point concerne la dimension emploi-formation. Dans le cadre « **des avancées** » dans la connaissance, il est judicieux d'affirmer « qu'une meilleure connaissance quantitative et qualitative du marché du travail doit être recherchée, notamment en ce qui concerne les qualifications ». Il serait

bon aussi, de mieux connaître les durées réelles du travail. On songe, par exemple aux transports routiers.

Le quatrième point, toujours dans « **l'avancée des connaissances** », relève du domaine social. Il est en effet indispensable de mieux connaître la situation des exclus ⁽¹⁾, les enquêtes « Handicaps, incapacités, dépendance » et celle sur les sans-abri sont indispensables. Mais, il faut produire des données avec des délais courts. L'urgence des situations s'accommode mal des lenteurs administratives des dépouillements d'enquête.

Le dernier point est une conséquence directe de notre observation précédente. Il faut rendre rapidement accessible les données statistiques essentielles, y compris sous une forme non-standard. Il devrait être concevable que les acteurs sociaux puissent questionner directement les enquêtes. L'utilisation d'Internet permettra sans difficulté majeure un tel travail. En conséquence, lorsque le CNIS recommande « aux services producteurs ... de tirer tout le parti possible des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'accès à l'information statistique publique », on ne peut qu'approuver.

Il restera, comme nous l'indiquait notre vice-président J.M. Delarue, dans sa conclusion à la journée ⁽²⁾ du 28 septembre 1998, à nous mettre d'accord sur la notion de service public et donc sur « la continuité du service ou l'égalité des utilisateurs devant celui-ci ». Et d'aborder, sans tabou, la question des coûts et des prix des données statistiques.

A une période où la maîtrise de l'information est un facteur fort de la démocratisation d'une société, le CNIS jouera pleinement son rôle en veillant à sortir des tiroirs les données essentielles à une bonne information, y compris lorsque celle-ci est contradictoire.

⁽¹⁾ Et à l'opposé celle des plus riches.

⁽²⁾ Colloque sur la diffusion de l'information statistique.

INTERVENTION DE M. FRANCHET **Personnalité qualifiée, directeur général d'Eurostat**

L'Assemblée plénière du CNIS va émettre un avis sur le programme statistique français 1999-2003 et sur sa première année d'exécution.

Cet avis intervient à un moment fort de l'intégration européenne avec l'instauration de l'euro, et alors que des décisions importantes sur la statistique communautaire viennent d'être prises :

- en décembre 1998, l'approbation du programme statistique communautaire 1998-2002 par le Conseil et le Parlement européen, et de sa première année d'exécution ;
- au Conseil des chefs d'État de Vienne en décembre 1998, l'approbation du rapport sur l'amélioration des statistiques sur le marché de l'emploi ;
- à l'ÉCOFIN du 16 janvier 1999, l'approbation du rapport sur l'amélioration des statistiques conjoncturelles pour l'analyse de la zone euro.

Je vous avais présenté l'an dernier les grandes lignes du programme statistique communautaire 1998-2002, et je me contenterai de vous informer que le programme adopté confirme ces lignes d'action. Le Parlement européen a tenu à demander que des ressources nécessaires soient mises à disposition par les États-Membres et la Commission pour que les travaux statistiques prioritaires puissent être réalisés. Cependant, le programme statistique communautaire a été approuvé avec la décision de ralentir le rythme d'harmonisation des statistiques communautaires notamment dans les domaines social et de l'environnement, faute de ressources suffisantes pour mener à bien l'ensemble des actions prioritaires.

Le rapport au Conseil de Vienne sur les statistiques sur le marché de l'emploi demande aux États-Membres d'accélérer la mise en oeuvre de décisions déjà prises, notamment celle qui concerne l'enquête continue sur les forces de travail.

Le rapport adopté à l'ÉCOFIN doit beaucoup aux autorités françaises, puisque c'est à l'initiative du Ministre représentant la France au premier Conseil EUR-11 que la réflexion a été lancée au niveau politique sur les besoins statistiques pour le suivi à court terme de la zone euro.

L'INSEE occupe une position stratégique et quasi unique au sein du Système statistique européen (SSE) grâce au rôle qu'y joue l'analyse économique, et notamment l'analyse conjoncturelle. Cette situation lui donne une responsabilité importante pour guider le SSE et Eurostat dans ses choix prioritaires d'indicateurs statistiques.

Je souhaite témoigner aujourd'hui que l'INSEE assume pleinement cette responsabilité, ainsi que d'autres partenaires tels que la Banque de France, et les en remercier.

A deux exceptions près, la mise en oeuvre des propositions du rapport ÉCOFIN ne devrait pas poser de difficultés pour le Système statistique français. Les efforts à fournir font en effet partie des priorités du programme statistique 1999-2003. Ces deux exceptions concernent INTRASTAT et l'indice européen du coût du travail.

Le rapport adopté par ÉCOFIN met la priorité sur l'amélioration de la qualité des données macro-économiques sur les échanges de biens, même si cela doit être obtenu par une simplification du système actuel, voire une transformation radicale. La position du Système statistique français est en faveur d'un statu quo, comme l'indique clairement l'avis que vous allez voter aujourd'hui. Cette position est en Europe très minoritaire et il me semble qu'une réflexion complémentaire est ici nécessaire.

L'ÉCOFIN a pris également parti pour l'élaboration d'un indice européen du coût du travail qui permette de tenir compte des changements de structure du marché du travail dans les États-membres. La Banque centrale européenne appuie fortement cette position. Un tel indice est nécessaire pour la gestion de la politique économique de la zone euro. La lourdeur et le coût d'une telle opération pourraient conduire à proposer un calcul sur la base d'un échantillon européen, méthode qui ne reçoit pas actuellement l'appui du système statistique français.

Je reste convaincu que l'approfondissement de nos discussions sur ces deux points nous permettront de trouver des solutions adéquates.

AMENDEMENT AU PROJET D'AVIS

CNIS - AMENDEMENTS AU PROJET DU 9 NOVEMBRE 1998

Formation, page, §, dans le projet d'avis	Propositions écrites d'amendements <i>(en caractères gras ci-après)</i>	Origine	Résultat du vote du Conseil
AVIS GÉNÉRAL . Page 9, point 23	<i>Ajouter (en dernier alinéa) :</i> - et dans la mesure du possible, la connaissance de la localisation des recettes et dépenses de l'État et des organes divers d'administration centrale.	M. Paul DUBOIS (président du CRIES de Corse)	accepté après modification